

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2021-01-20x-00101 Référence de la demande : n°2021-00101-031-001

Dénomination du projet : Inventaire *L. chaquensis* - BTS Matiti

Lieu des opérations : -Département : Guyane -Commune(s) : 97355 - Macouria.

Bénéficiaire : BOYER Alexis - Etudiant en BTS "Gestion et protection de la nature"

MOTIVATION ou CONDITIONS

La Demande de dérogation pour la capture temporaire et le relâcher sur place de l'amphibien *Leptodactylus chaquensis* est sollicitée dans le cadre du projet d'inventaire de la population de cette espèce connue dans l'enceinte du lycée agricole de Matiti (EPLEFPA de Guyane).

Un groupe d'étudiants du BTSA GPN de la promotion 2019-2021 anime un protocole de suivi CMR de cette espèce rare en Guyane et dont plusieurs petits noyaux de populations sont aujourd'hui connus dans le périmètre de l'exploitation agricole de l'EPLEFPA.

Ce projet vise à répondre à la mise en place d'une trame verte et bleue sur ce domaine.

En créant une base de données collaboratives fondée sur un relevé photographique des individus temporairement capturés, cette initiative permettra aux promotions d'étudiants à venir de suivre l'évolution de cette population et de renforcer les connaissances sur l'écologie de l'espèce en Guyane (biologie, déplacements, survie).

Les animaux sont relâchés sur le secteur de capture après la prise de photos.

Le suivi d'un protocole sanitaire rigoureux est impératif à chaque étape des manipulations afin d'éviter les risques de contamination des amphibiens par d'éventuels agents pathogènes transmis par l'homme à ces animaux.

Le bilan annuel des opérations réalisées sera transmis à la DGTM et au CSRPN.

La demande de dérogation est portée par le responsable de cette étude pour cette promotion, à savoir Monsieur Alexis Boyer.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Un avis favorable est accordé à cette demande, pour la période allant jusqu'en juin 2021, sous réserve d'une stricte application des protocoles sanitaires et d'un lien étroit avec un membre d'une association locale compétente en herpéthologie.

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : **Michel METAIS**

AVIS : Favorable [☐]

Favorable sous conditions [☒]

Défavorable [☐]

Fait le : **15 AVRIL 2021**

Signature :

